

TRANSPORT, STOCKAGE ET ÉLIMINATION DES HUILES ET LUBRIFIANTS

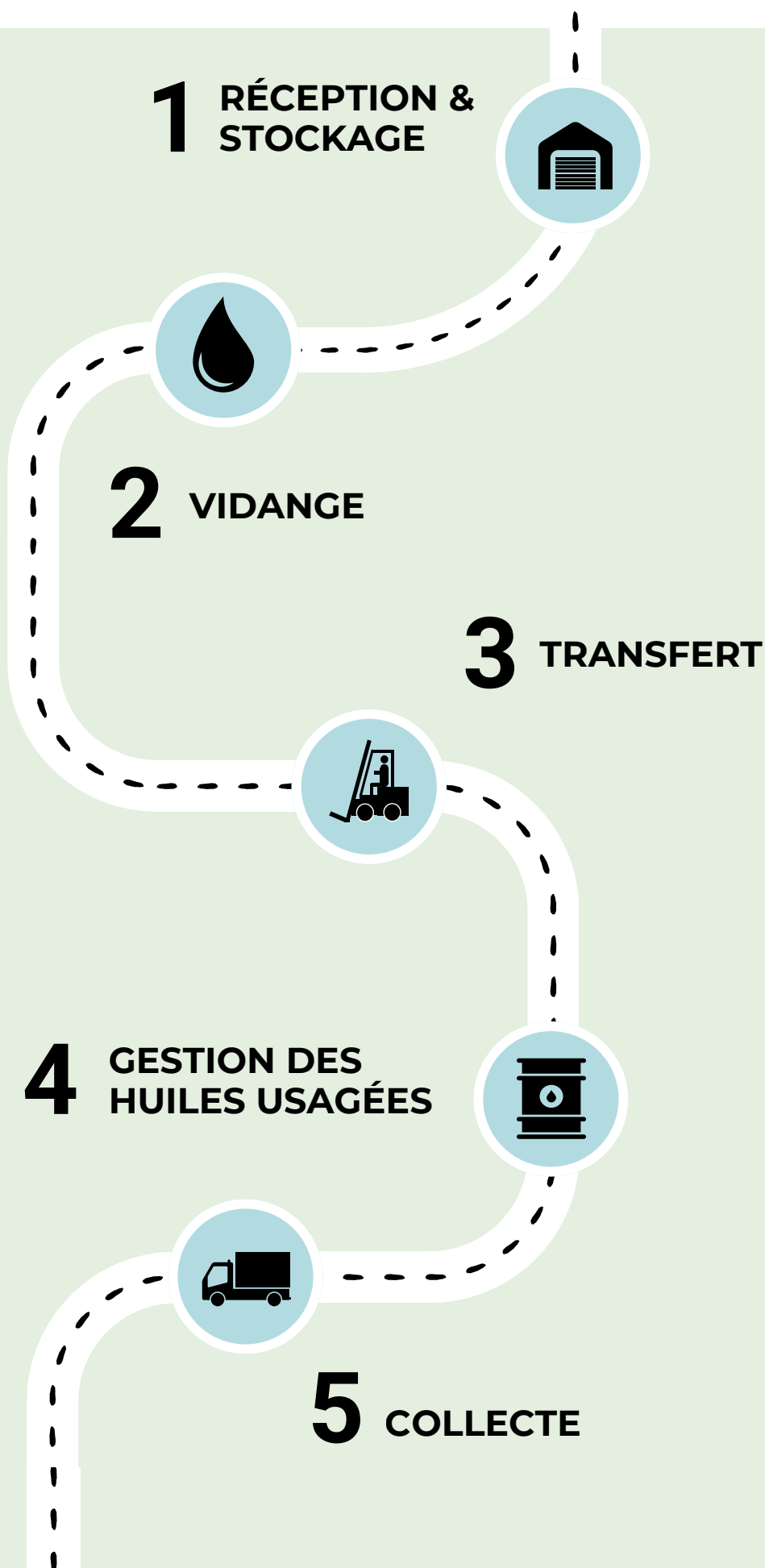
Vous souhaitez une zone facile d'accès, bien éclairée, ordonnée, offrant un bon confort de travail ?

Bien que souvent oublié, c'est un des postes où des aménagements faciles et peu coûteux vous feront gagner sur tous les points : ergonomie, confort, manutention, pollution, respect de la réglementation et économie de temps.



SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE



RÉCEPTION ET STOCKAGE

LES POINTS CLÉS

La capacité de stockage du local dépend de la consommation annuelle en huiles, graisses et peintures. Il doit comprendre une rétention de tous les contenants.

Assurez-vous que le sol soit plan et imperméable.

Un accès et un dégagement suffisamment larges permettront la manutention de tous les contenants à l'aide du transpalette.

Les produits doivent être stockés dans un local isolé et aéré, suffisamment éclairé pour lire les étiquettes.

Pour le risque incendie, prévoir un moyen d'extinction à l'entrée du local, facilement accessible ainsi que des cloisons coupe-feu.

Privilégier les étagères métalliques, non combustibles.

Il vous arrive de transvaser des fonds de bidon ?

Pensez à identifier vos produits en les étiquetant. Le logiciel Seirich peut vous permettre d'éditer des étiquettes conformes à la réglementation.



éviter la surcharge du local



accès pour le transpalette



éclairage, ventilation et isolation



extincteur vérifié et signalé



produits non identifiés, erreur assurée



étagères métalliques limitant l'absorption et le risque incendie



Ne mettez pas dans votre local d'huiles, les produits aérosols et hautement inflammables tels que la fontaine de dégraissage et ses solvants ! L'AdBlue ne sera pas stocké avec les huiles mais avec les carburants.

ZOOM SUR LA RÉTENTION

Pourquoi utiliser un dispositif de rétention ?

Réglementairement associé au stockage, une rétention permet de récupérer les fuites et les écoulements de liquides dangereux ou polluants. Elle participe également à limiter les risques de propagation d'un incendie à tout l'atelier.



la rétention avec fosse limite les efforts dû au déplacement des fûts.



cette rétention nécessite l'utilisation d'une pince lève-fût

Comment installer un dispositif de rétention ?

- En creusant une fosse puis en la couvrant de caillebotis métalliques au sol.
- En installant des plateformes de rétention avec rampe d'accès au sol.
- En vous équipant de chariots porte-fût avec rétention intégrée.



les fûts restent difficiles à déplacer avec cette rétention

VIDANGE

QUELQUES ASTUCES

Un évier à proximité permettra de vous laver les mains facilement.

Pas de sciure de bois (inflammable).

Un chariot de visite apporte plus de confort et de sécurité lors du travail.

Vous pouvez vous équiper de gants de protection nitrile ou néoprène, jetables ou réutilisables, EN NF 374

Un bac avec pompe de reprise ou une simple cuve sur roulettes vous aideront dans vos tâches.



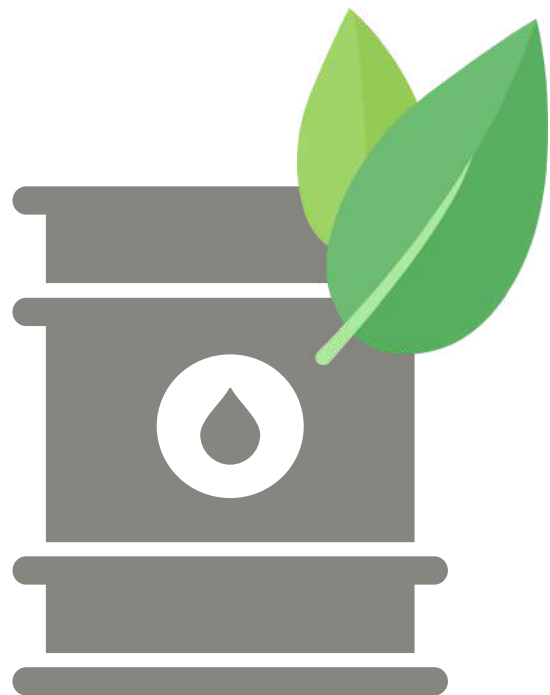
absorbant d'atelier



un sol en pente peut aussi permettre de récupérer des écoulements

Le transfert des huiles

Lors du transfert des huiles, vous pouvez utiliser un transpalette ou tout autre moyen de manutention. Afin de faciliter le transfert, le local doit comporter une surface plane et bétonnée, un espace de dégagement pour pouvoir manœuvrer facilement.



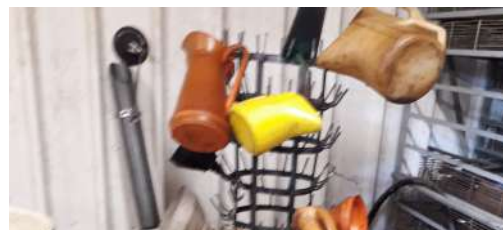
GESTION DES HUILES USAGÉES

Des égouttoirs pour matériel de vidange peuvent être placés sur rétention au sol. Ils permettent d'égoutter les bidons et les filtres.

Vous pouvez transférer toutes vos huiles, dont les huiles égouttées directement vers une cuve de récupération par un système de transfert.

Les équipements de travail souillés sont à déposer dans des sacs de recyclage Adivalor. Ils seront récupérés lors des collectes annuelles sur le département.

Une cuve, de préférence en extérieur, avec double paroi, permet la récupération des huiles usagées. Elle peut être enterrée, semi-enterrée ou au sol.



les huiles sont transférées vers une cuve extérieure par une pompe



COLLECTE

Fournir un accès facilité à la cuve et clairement identifié pour les organismes de collecte.

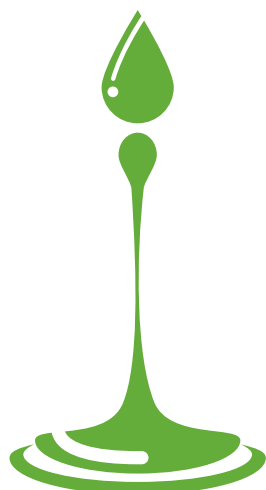
Les organismes de collecte des huiles usagées et des contenants vides

- CHIMIREC : 0 825 00 60 60 - infos@chimirec.fr
- COMPAGNIE FRANÇAISE ECO HUILE : 02 35 39 58 55 - collecte@ecohuile.com
- PICOTY OUEST : 02 41 67 35 50 - collecte@picoty-ouest.fr
- SEVIA : 06 14 20 64 01- sevia.rennes@veolia.com
- SOA : Christopher Nourly - 06 26 96 67 80 - christper.nourly@veolia.com

Ou bien sur cyclevia, enregistrement du besoin de collecte

Quelques informations pratique :

- Pour bénéficier de la gratuité de l'enlèvement, le volume collecté ne doit pas dépasser les 200 l.
- Un bordereau de suivi doit être émis par le producteur c'est-à-dire l'exploitant agricole pour assurer le suivi des déchets dangereux. Le collecteur complète ensuite ce document, suivi du prestataire en charge du traitement pour revenir enfin au producteur de déchets. Ce type de suivi, permet au producteur, en cas de contrôle, de démontrer qu'il a correctement procédé à l'élimination de ses déchets, conformément à la réglementation en vigueur.



Offre de services

- La MSA, acteur de votre Santé-Sécurité au travail.
- Les Conseillers en prévention, les infirmiers et médecins du travail agissent à vos côtés pour améliorer vos conditions de travail, préserver votre santé et réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Diagnostiquer pour agir :

- Un projet d'atelier ? Que soit en conception, extension ou réaménagement d'un atelier, la MSA peut vous aider à faciliter la réalisation des travaux à venir : agencement des postes de travail, conseil sur les équipements adéquats, aménagements de l'établi, gestion de l'éclairage, de la température, etc...
- Des questions sur la réglementation ? Nouveaux salariés à accueillir, formations à dispenser, matériels à contrôler, Document Unique à rédiger, la MSA vous accompagne pour répondre à la réglementation en toute confiance.

Informier pour prévenir :

Troubles musculosquelettiques (TMS), chutes de hauteur, produits phytosanitaires, risques liés aux utilisations des machines ... L'équipe SST peut vous proposer des formations adaptées aux risques les plus fréquents.

Pour plus d'informations, contactez nous.



MSA Mayenne-Orne-Sarthe
02 43 91 82 21
secretariat_prp.blf@mayenne-orne-
sarthe.msa.fr
<http://references-sante-securite.msa.fr>



FDCUMA de la Mayenne
Parc technopole de Changé
Rue Albert Einstein - 53061 LAVAL
02 43 67 37 34 - fd.53@cuma.fr
www.mayenne.cuma.fr

